

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Décembre 2024

Vœux du président 2024

Chers membres, partenaires et amis de la Coop Santé, je profite de cette occasion d'échange de bons vœux pour vous présenter un court bilan de notre organisation.

Au cours des derniers mois, deux nouveaux médecins, Dre Ophélie De La Haye Duponsel et Dre Anne-Sophie Provencher, se sont ajoutées à notre équipe. Quel beau cadeau après toutes ces années à souhaiter agrandir notre équipe médicale pour mieux répondre aux besoins en soins de santé de nos membres. En cette fin d'année 2024, ce sont plus de 3000 membres qui ont maintenant accès à des soins de proximité grâce à votre confiance et votre solidarité.

Sans grande surprise, notre organisation se développe dans les eaux tumultueuses d'un réseau de santé toujours à la recherche de gains d'efficacité pour offrir une réponse adéquate aux besoins de santé en croissance. Le modèle d'un médecin de famille pour chaque personne est de plus en plus remis en question, ce qui insécurise particulièrement ceux qui souffrent de problèmes de santé importants et qui ne sont pas inscrits auprès d'un médecin de famille.

À la Coop Santé, notre approche du travail en tandem médecin-infirmière permet une réponse efficace. Bien qu'il soit impossible de répondre à toutes les attentes, l'équipe de la Coop Santé met tout en œuvre pour apporter une attention appropriée aux besoins de chacun et, particulièrement, à cette large proportion de nos membres qui sont orphelins de médecin de famille. J'en profite pour saluer le travail formidable et important de notre secrétariat médical qui, à l'accueil, a la difficile tâche d'appliquer le protocole de priorités des rendez-vous en fonction de la condition des patients qui sollicitent des services.

Face à l'ampleur des défis de notre système de santé, l'idée de travailler davantage en amont pour réduire les problèmes de santé va de soi. Depuis sa création, notre Coop partage entièrement cette vision et est fière de la réponse reçue aux initiatives de la dernière année offrant à la population des ateliers orientés sur la prévention. En tant qu'organisation collective, on se doit de reconnaître et d'apprécier l'avantage d'être localisée au cœur d'un territoire où nos partenaires municipaux et régionaux partagent cette même vision et supportent les actions favorisant la santé.

La gestion de la croissance et de la rentabilité de notre Coop constitue un ensemble de défis et c'est avec un conseil d'administration solide et une équipe compétente que notre aventure se poursuit afin d'offrir les services et les conseils pour le maintien de ce qui nous est le plus cher: la santé.

De la part de toute l'équipe, nos meilleurs vœux de bien-être et de santé!

Georges Boissé, Président

Avez-vous reçu au cours des derniers mois, une lettre vous informant que vous n'êtes plus pris en charge par votre médecin de famille ?

Si c'est le cas, nous vous rappelons que vous devez absolument vous inscrire au guichet d'accès pour un médecin de famille (GAMF) pour être éventuellement pris en charge par un médecin de la Coop Santé ou de la région. Vous serez ainsi enregistrés.es sur la liste d'attente du GAMF.

Pour vous inscrire, vous pouvez communiquer par téléphone ou le faire en ligne :

- GACO-MEMPHREMAGOG
Téléphone : 1 877 791-5439 (Option 2)
- Pour s'inscrire en ligne : www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-medecin-famille

Puis, pour garder votre priorité d'attente, vous devez aussi [mettre à jour vos coordonnées](#) lorsque requis et [signaler tout changement de votre état de santé](#).

Il est également important de renouveler votre carte d'assurance maladie sans délai lorsque celle-ci est échue et que vous avez reçu un avis de renouvellement par la poste.

Sachez que la Coop Santé continuera de vous servir et que vous pourrez obtenir un rendez-vous et être suivi selon vos besoins de santé par un médecin ou une infirmière de la Coop Santé.

Tests de dépistage du cancer du colon

Le ministère de la santé a annoncé il y a déjà quelques mois, qu'il était possible d'obtenir un test de dépistage du cancer du côlon pour tous les patients orphelins sans requête d'un médecin ou d'une infirmière. Ces tests se font normalement aux deux ans.

Selon les directives établies, ces tests de dépistage pour patients orphelins sans requête, ne sont pas disponibles en cliniques de première ligne. Conséquemment, pour bénéficier de ce test, vous devez vous présenter à un centre de prélèvements désigné en prenant un rendez-vous sur clic santé <https://portal3.clicsante.ca/services/depistage-du-cancer-colorectal>.

Vous ne devez pas apporter votre test à la Coop. La clinique de prélèvements de la Coop Santé peut seulement accepter les tests des membres qui ont, en leur possession, une requête d'un médecin ou d'une infirmière.

Merci de votre collaboration.

Horaire de la Coop Santé durant la période des Fêtes de fin d'année

16 au 19 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

20 décembre : de 8 h à midi

23 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

24 décembre : de 8 h à 14 h

25 et 26 décembre : Fermé

27 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

30 et 31 janvier : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

1^{er} et 2 janvier : Fermé

3 janvier : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

Joyeuses Fêtes !

L'équipe de la Coop Santé Eastman et des environs vous offre ses meilleurs vœux de santé et de bonheur en cette période de célébrations des fêtes de fin d'année. Que la paix et le partage soient au rendez-vous en 2025!



Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera

réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 156 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez** à info@coopsanteeastman.com **ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

